



QUEST
INDUSTRIES
CRÉATIVES

Recherche,
Formation
& Innovation
en Pays de la Loire

Appel à candidatures

Formation initiale 2019-20

- 3^{ème} vague -

CAHIER DES CHARGES

Appel à projets à destination des enseignants-chercheurs et des enseignants des établissements membres du programme de Recherche-Formation-Innovation Ouest Industries Créatives.

Soutien à l'émergence et à l'internationalisation de projets de formation initiale originaux, interdisciplinaires et inter-établissements sur le champ thématique du programme OIC, à fort potentiel de rayonnement académique et d'impact socio-économique.

Date de lancement : 03/04/2020

Date de clôture : 31/05/2020

<http://www.ouestindustriescreatives.fr>

Contacts : Toute question est à adresser à rfioic_bureau_formation@univ-nantes.fr

Ouest Industries Créatives est un programme :



Porté par



Co-animé avec



En partenariat avec



CONTEXTE	3
QUEST INDUSTRIES CRÉATIVES (OIC).....	3
L'EXPÉRIENCE, AU CŒUR DES ENJEUX D'INNOVATION	3
VOLET FORMATION DU PROGRAMME OIC	4
ORIENTATIONS DE L'APPEL À PROJETS 2019-20.....	5
OBJECTIFS	5
.....	7
BÉNÉFICIAIRES	7
MODALITÉS DE SOUTIEN.....	8
CRITÈRES DE SÉLECTION	9
PROCÉDURE ET CALENDRIER.....	11

CONTEXTE

OUEST INDUSTRIES CRÉATIVES (OIC)

Programme de recherche - formation - innovation en Pays de la Loire, **Ouest Industries Créatives développe un pôle d'excellence régional de rayonnement européen sur la conception et l'évaluation scientifique de l'expérience usager**. Portée par l'Université de Nantes et co-animée avec l'École de design Nantes Atlantique, cette démarche collective de 14 partenaires¹ reçoit notamment le soutien de la Région Pays de la Loire et du FEDER.

OIC développe et valorise l'expertise régionale sur deux champs :

- **la conception de nouveaux produits, services, espaces ou dispositifs** pensés comme des expériences globales pleinement adaptées aux usagers ;
- **l'évaluation scientifique de l'expérience**, qui permet d'apprécier le vécu subjectif des usagers.

Le programme fédère pour cela les compétences ligériennes en recherche, formation et innovation, avec une approche interdisciplinaire entre sciences du numérique, sciences humaines et sociales et disciplines de création (art, design, architecture). La démarche représente près d'une centaine de chercheurs et 8000 étudiants en Pays de la Loire.

Interface entre recherche, formation et innovation, OIC a pour vocation de faire émerger, consolider et internationaliser :

- des projets de recherche à fort potentiel de visibilité scientifique et d'impact socio-économique, créant de nouveaux outils et méthodes sur l'expérience usager ;
- des formations et des actions pédagogiques développant des compétences hybrides en ingénierie, économie et création, pour répondre aux besoins d'innovation des acteurs du territoire ;
- des expérimentations qui permettent de valider ou de mettre en échec des hypothèses (scénarios d'usages) de nouvelles expériences, pour la recherche ou l'innovation ;
- toute action collective aux interfaces entre recherche, formation et innovation, notamment des projets collaboratifs de recherche et d'innovation, des challenges étudiants tournés vers l'expérimentation, etc.

En développant un pôle de référence sur l'expérience, OIC contribue à la structuration des filières des industries créatives (Économie culturelle, patrimoine, tourisme - Médias, image, transmédia - Espace, paysage, modes de vie) mais aussi d'autres secteurs : Santé, bien-être, mieux-vivre - Ville intelligente et créative - Industrie du futur.

L'EXPÉRIENCE, AU CŒUR DES ENJEUX D'INNOVATION

La question de l'expérience, qu'il s'agisse d'un service, d'un produit, d'un parcours de visite ou d'un espace, est au cœur des enjeux d'innovation dans de nombreux domaines.

Création et Expérience

Artistes et créatifs sont des médiateurs qui savent faire dialoguer forme, sens, dispositif et contenus pour concevoir des expériences originales et globales. Alors que les grands défis contemporains nécessitent des approches systémiques et disruptives, ils sont désormais sollicités par d'autres secteurs pour participer à leurs dynamiques de transformation : tourisme, santé, industrie, service public... De nouvelles synergies émergent entre création, numérique, économie et expertise de l'utilisateur, qu'il s'agit d'accompagner : aider les créatifs à s'approprier les nouveaux outils numériques et les enjeux économiques et les scientifiques et ingénieurs à mieux appréhender la créativité et les approches pluridisciplinaires.

¹ **Collectivités et agences de soutien à l'innovation** : Angers Loire Métropole, Le Mans Métropole, Nantes Métropole, Région Pays de la Loire, Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'Innovation, Le Mans Créapolis, SAMOA – Creative Factory ;
Acteurs académiques : Université d'Angers, Université du Maine, Université de Nantes, L'Alliance (Centrale Nantes, Audencia Business School et SciencesCom), L'École de Design Nantes Atlantique, ENSA Nantes, ESAD-TALM ;
Acteurs de la création et de la diffusion : Stereolux.

Évaluation et Valorisation de l'Expérience

Comprendre, maîtriser et quantifier l'Expérience relève d'enjeux pluridisciplinaires :

- La subjectivité (ou la qualité) de l'expérience : Comment manier le concept d'expérience qui fait appel à de la subjectivité ? Comment le modéliser, le formaliser, le quantifier ? Comment intégrer la subjectivité dans l'innovation et la conception de produits, services, espaces, etc. ? ;
- L'implication des usagers dans la conception de l'expérience : quels outils et méthodes (ex. démarche de co-design) ? Comment analyser et prendre en compte la dimension imaginaire et les représentations comme moteurs de l'expérience ? ;
- La valorisation de l'expérience et l'économie de l'expérience sont des sujets d'intérêt majeur pour l'innovation, face à une nécessité de différenciation croissante.

“Expérience” et “Numérique”

Les outils numériques contribuent à la création de nouvelles expériences. L'expérience numérique ouvre des champs de réflexion sur les dimensions techniques, créatives, économiques, imaginaires et psychologiques et la manière dont elles s'articulent. En particulier, OIC explore la relation entre dimensions physique et virtuelle (à titre d'exemple, les réalités virtuelle, augmentée, mixte sont un pont entre dimension physique et virtuelle). En situation d'immersion virtuelle, se pose toujours la question du corps car l'expérience est vécue physiquement.

D'autre part, les outils numériques sont vecteurs d'une meilleure compréhension de l'expérience. Ils permettent notamment d'éclairer les scientifiques sur le vécu sensible de l'utilisateur, par le biais de capteurs et d'algorithmes qui analysent les données recueillies. De nouvelles méthodes sont élaborées, au croisement des sciences humaines et sociales et des sciences du numérique, pour accompagner le développement de ces outils.

VOLET FORMATION DU PROGRAMME OIC

L'importance de la notion d'expérience pour l'innovation et le développement économique des entreprises justifie d'accompagner la montée en puissance des acteurs par une politique de formation répondant aux besoins du territoire. Or, la conception d'expériences adaptées à l'utilisateur repose sur la capacité à comprendre et articuler des enjeux variés, d'usages, de conception technique, d'ergonomie, d'esthétique, de perception de la valeur, etc. L'acquisition de compétences interdisciplinaires est donc une clef de la formation de ces futurs professionnels de l'expérience, leur montée en compétence imposant une coopération entre établissements et champs disciplinaires.

Pour cela, le volet formation du programme OIC vise à intensifier les programmes interdisciplinaires croisant les sciences humaines et sociales, les sciences de l'ingénieur et les disciplines de création. Il s'agit en particulier de développer des parcours double compétence ou interdisciplinaires qui formeront les artistes et créatifs aux enjeux économiques et numériques et les étudiants en sciences humaines et sociales et sciences de l'ingénieur à la créativité et au travail interdisciplinaire.

OIC accompagne les projets inter-établissements impliquant notamment les Universités de Nantes, d'Angers et du Mans, L'École de design Nantes Atlantique, l'Alliance (l'ENSA Nantes, Audencia, Centrale Nantes) et l'ESAD-TALM. Des collaborations sont également possibles avec tous les établissements de la région sur le périmètre thématique du programme.

OIC favorise l'émergence et la consolidation de nouveaux parcours en formation initiale et continue, l'attractivité et la visibilité de la formation régionale sur la thématique de l'expérience, notamment à l'international. Le volet Formation du programme OIC comprend plusieurs dispositifs de soutien, dont un appel à projets Formation initiale qui est l'objet de ce cahier des charges.

ORIENTATIONS DE L'APPEL À PROJETS 2019-20

OBJECTIFS

L'appel vise à favoriser l'émergence et l'internationalisation de formations initiales sur le périmètre thématique du programme OIC. Interdisciplinaires et inter-établissements, les projets devront permettre une hybridation des compétences et démontrer leur potentiel de rayonnement académique et d'impact socio-économique.

Cet appel à projets fait suite à un premier appel lancé en 2017 puis reconduit en 2018, pour le soutien à l'émergence de nouvelles formations via la réalisation de projets courts interdisciplinaires et inter-établissements. Les projets qui ont été soutenus sont visibles [sur le site du programme OIC](#). Leur pérennisation de nouvelles formations diplômantes est l'un des objectifs de l'appel.

Le soutien proposé se décline en cinq niveaux d'accompagnement progressifs : **émergence** (modules courts), **nouvelles Unités d'Enseignement**, **conception de nouvelles formations**, **démarrage de nouvelles formations**, **projets européens** (montage de projets Erasmus+ [Partenariats stratégiques](#), [Modules Jean Monnet](#), [Erasmus Mundus](#), [Alliances de la connaissance](#)). Des modalités de candidature et de soutien spécifiques (cf page 6) sont associées à chaque niveau.

Tous les projets soutenus devront :

- s'inscrire dans le périmètre thématique du programme OIC (cf « Volet Formation du programme OIC » et « L'expérience au cœur des enjeux d'innovation ») ;
- proposer une approche interdisciplinaire et si possible impliquer deux des trois grandes familles disciplinaires : art, design, architecture // sciences du numérique et de l'ingénieur // sciences humaines et sociales ;
- être originaux par rapport à l'offre existante au niveau régional, national et européen selon les niveaux d'accompagnement visés ;
- soutenir le développement économique du territoire à travers les compétences acquises par les étudiants mais aussi par de nouvelles interactions entre formations et monde socio-économique ;
- proposer des cofinancements des établissements impliqués ;
- pour les modules courts et les nouvelles Unités d'Enseignement, s'inscrire dans la durée et préfigurer des coopérations plus ambitieuses entre les établissements (selon les typologies de soutien, il pourra s'agir d'UE communes, de nouveaux parcours ou de nouveaux diplômes, etc.) ;
- impliquer au moins 2 établissements membres du programme OIC (modules courts et nouvelles Unités d'Enseignement, nouvelles formations²), à l'exception des projets européens qui peuvent impliquer un seul établissement membre du programme OIC.

² En l'absence de 2 partenaires membres du programme, pourront être admissibles les projets de nouvelles formations proposant un cursus partiellement ou totalement ouvert à des étudiants d'un ou plusieurs autres établissements membres du programme OIC.

Niveau d'accompagnement	Objectif	Détails	Attendus ECTS	Financement
1. ÉMERGENCE (MODULES COURTS)	Soutien à la conception et à la mise en œuvre de modules courts	Cet axe vise des projets courts (modules, projets intégrateurs, hackathons, etc.) impliquant deux établissements minimum membres du programme OIC, dont au moins un n'a pas encore bénéficié d'un accompagnement OIC au titre de l'Appel à Projet Formation 2017-18	1 ECTS ou +	Jusqu'à 5k€ / projet
2. NOUVELLES UE	Soutien à la conception et à la mise en œuvre d'unités d'enseignement	Cet axe a notamment pour objectif de permettre aux établissements ayant mis en place des modules lors du précédent appel à projet Formation de pérenniser leurs liens à travers de nouvelles UE. Il est aussi ouvert à de nouveaux porteurs de projets.	3 ECTS ou +	Jusqu'à 10k€ / projet
3. CONCEPTION NOUVELLES FORMATIONS	Soutien à la conception de nouvelles formations régionales diplômantes	Cet axe apporte un soutien à la conception de nouvelles formations diplômantes à fort potentiel de rayonnement académique et d'impact socio-économique. <i>(doubles cursus, co-diplomation ou formations dont tout ou partie du cursus est ouvert à des étudiants d'un ou plusieurs autres établissements membres)</i>	Nbre de crédits correspondant au diplôme	3 - jusqu'à 8k€ / projet
4. DÉMARRAGE NOUVELLES FORMATIONS	Soutien au démarrage opérationnel de nouvelles formations. <i>(Formations ayant une maquette pédagogique construite et une date de démarrage ferme)</i>	Soutien au lancement opérationnel de nouvelles formations diplômantes portées par un établissement membre, dont tout ou partie du cursus est ouvert à des étudiants d'un ou plusieurs autres établissements membres (ou via une commission d'équivalence pour des étudiants d'autres établissements)	Nbre de crédits correspondant au diplôme	4 - jusqu'à 20k€ / projet
5. PROJETS EUROPÉENS	Soutien à l'internationalisation des formations (préparation de candidatures Erasmus +)	Soutien à la conception et au montage de projets Erasmus+ : <ul style="list-style-type: none"> • Partenariats stratégiques • Alliances de la connaissance • Modules Jean Monnet • masters conjoints Erasmus Mundus <i>(Ce soutien permet notamment de mobiliser, pour des projets déjà matures comme les masters conjoints Erasmus Mundus, un cabinet pour la coordination et le montage du dossier. Cette prestation n'est pas cumulable avec le dispositif régional ACE2020³.)</i>	N/A	Selon l'ambition et le niveau de maturité des projets : de 10 k€ à 30k€ maximum / projet

³ ACE2020 permet d'obtenir conseils et relecture par un cabinet de consultants

OIC accompagne les porteurs de projets en répondant aux questions sur les cahier des charges, par mail à la Commission Formation : rfioic_bureau_formation@univ-nantes.fr.
La Commission est composée de Patrick Le Callet, co-Directeur scientifique OIC – Frédéric Degouzon, co-Directeur scientifique OIC – Yannick Prié, Référent Formation au Bureau – Lucile Colombain, Directrice opérationnelle – Carole Pierre, Chargée de mission formation

BÉNÉFICIAIRES

Le projet doit être porté par un établissement d'enseignement supérieur membre du programme OIC : Université d'Angers, Le Mans Université, Université de Nantes, l'Alliance (ENSA Nantes, Centrale Nantes, Audencia Business School et SciencesCom), l'ESAD-TALM (sites d'Angers et du Mans) et l'École de design Nantes Atlantique, en partenariat avec au moins un autre établissement du programme. Une exception est faite pour les projets européens, qui peuvent impliquer un seul établissement membre du programme OIC.

À noter : En l'absence de 2 partenaires membres du programme, les projets de nouvelles formations proposant un cursus partiellement ou totalement ouvert à des étudiants d'un ou plusieurs autres établissements membres du programme OIC pourront être admissibles.

D'autres partenaires académiques régionaux peuvent aussi être associés et bénéficier du soutien financier (la prise en charge de certaines de leurs dépenses par l'établissement gestionnaire est autorisée).

Enfin, il est possible d'inclure des partenaires académiques extra-régionaux ou internationaux et des partenaires non académiques intra- et extra-régionaux, qui ne pourront pas bénéficier du soutien financier.

MODALITÉS DE SOUTIEN

Niveau d'accompagnement	Durée	Subvention OIC	Dépenses éligibles dans la limite du budget alloué	Cofinancement attendu
1. ÉMERGENCE	12 mois	Jusqu'à 5k€	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de déplacement et de mission des étudiants et des enseignants ; - Coordination générale (prestataire ou recrutement spécifique) ; - Ingénierie pédagogique (prestataire ou personnel contractuel) ; 	20% de la totalité des dépenses éligibles
2. NOUVELLES UE	12 à 24 mois	Jusqu'à 10 k€ (2/3 la première année, 1/3 la seconde)	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel ; - Actions de communication. 	20% de la totalité des dépenses éligibles
3. CONCEPTION NOUVELLES FORMATIONS	6 mois	Jusqu'à 8 k€	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de déplacement des enseignants ; - Coordination générale (prestataire ou recrutement spécifique) ; - Ingénierie pédagogique (prestataire ou personnel contractuel) ; - Actions de communication ; - Prestation de type études de faisabilité ; 	
4. DÉMARRAGE NOUVELLES FORMATIONS	12 à 24 mois	Jusqu'à 20 k€	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de déplacement et de mission des étudiants des enseignants pour le développement de projets et le montage de partenariats liés au démarrage de la formation - Etudes de faisabilité ; - Coordination générale (prestataire ou personnel contractuel) ; - Ingénierie pédagogique (prestataire ou recrutement spécifique) ; - Matériel ; - Actions de communication. 	
5. PROJETS INTERNATIONAUX	12 à 24 mois	Selon l'ambition et le niveau de maturité des projets : de 10 k€ à 30k€ / projet	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de déplacement et de mission des étudiants et des enseignants pour le montage du projet ; - Etudes de faisabilité ; - Coordination générale (prestataire ou personnel contractuel) ; - Ingénierie pédagogique (prestataire ou personnel contractuel) ; - Matériel ; - Actions de communication - Pour les projets matures comme les masters conjoints Erasmus Mundus, prestation de coordination et de rédaction du dossier. 	

Précisions sur les dépenses éligibles

Les dépenses éligibles correspondent uniquement aux dépenses nouvelles induites par les projets et ne prennent pas en compte les dépenses récurrentes des établissements (dont les salaires des personnels permanents et les frais de structure).

Prestations externes : frais d'études, d'analyses, de prestations de services réalisés par des entités extérieures à l'établissement porteur du projet, donnant lieu à facturation, liés à la mise en place ou à la conception du nouveau module mais aussi à sa valorisation (frais de communication) ;

Personnels contractuels : salaires et charges sociales des personnels contractuels liés à la mise en place du nouveau module ; frais de mission, de déplacement, de séjour dans un établissement extérieur

Matériel : consommables et petit matériel.

Établissement gestionnaire :

La subvention sera attribuée à l'établissement désigné par le porteur du projet. Celui-ci prendra en charge sa coordination technique ainsi que sa gestion administrative et financière (réalisation des dépenses pour l'ensemble des partenaires).

Contributions des établissements :

Les établissements membres du RFI OIC, qui sont engagés par convention de partenariat à soutenir les actions du programme, doivent apporter leur contribution, notamment sous la forme d'une décharge de service. Ce soutien est à expliciter à travers les courriers rédigés par les établissements (cf. dossier de candidature).

CRITÈRES DE SÉLECTION

AXES 1 et 2 :

- **Grille d'admissibilité :**

Intitulés	OUI	NON
Le projet déposé s'inscrit dans le périmètre thématique et la feuille de route OIC		
Validation de l'action par des crédits ECTS Axe 1 : la validation d'au minimum 1 ECTS sur un semestre Axe 2 : La validation de 3 crédits ECTS sur une année académique		
Implication <i>a minima</i> de 2 établissements d'enseignement supérieur membres du programme OIC Axe 1 : dont au moins un qui soit primo-déposant		
Axe 1 : Capacité à s'intégrer de façon pérenne dans la maquette des établissements impliqués ; Axe 2 : Intégration de façon pérenne dans la maquette des établissements impliqués ;		
Engagement des établissements et d'une équipe pédagogique		

- **Grille d'appréciation :**

Intitulés	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
Le projet présente un caractère original, des croisements inédits et une prise de risque (en rupture notamment avec la formation régionale existante)				
Le projet permet de préfigurer de nouvelles formations ou de nouveaux parcours sur des sujets émergents				
Le projet explicite la pertinence et la complémentarité du consortium				
Le cofinancement des projets est présenté				
Le projet exprime des objectifs d'apprentissage croisés				

entre les établissements et prévoit l'évaluation de ces derniers par (notamment) les étudiants et des tiers externes				
Le projet justifie l'adéquation entre objectifs et moyens demandés				
Le projet permet aux étudiants d'acquérir de nouvelles compétences, en adéquation notamment avec les besoins des acteurs socio-économiques régionaux				
Le projet implique des acteurs socio-économiques régionaux				
La rédaction du dossier est de qualité, et l'ensemble des informations demandées, d'ordre pédagogique, administratif et financier sont présentes				

AXES 3 et 4 :

- **Grille d'admissibilité :**

Intitulés	OUI	NON
Le projet déposé s'inscrit dans le périmètre thématique et la feuille de route du programme OIC		
La formation est portée par un établissement membre, dont tout ou partie du cursus est ouvert à des étudiants d'un ou plusieurs autres établissements membres (ou via une commission d'équivalence pour des étudiants d'autres établissements).		

- **Grille d'appréciation :**

Intitulés	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
La formation présente un caractère original et constitue une prise de risque (en rupture avec l'existant)				
Les effets attendus de la formation en termes de visibilité et de positionnement académique national et international sont démontrés				
Le projet explicite la pertinence et la complémentarité du consortium				
Le projet explicite l'historique et démontre la solidité du consortium				
Le projet justifie l'adéquation entre objectifs et moyens demandés				
Le projet permet aux étudiants d'acquérir de nouvelles compétences, en adéquation notamment avec les besoins des acteurs socio-économiques régionaux				
Le projet implique des acteurs socio-économiques régionaux				
La rédaction du dossier est de qualité, et l'ensemble des informations demandées, d'ordre pédagogique, administratif et financier sont présentes				
Axe 4 : Le projet exprime des objectifs d'apprentissage croisés entre les établissements et prévoit l'évaluation de ces derniers par (notamment) les étudiants et des tiers externes				

AXE 5 :

- **Grille d'admissibilité :**

Intitulés	OUI	NON
Le projet déposé s'inscrit dans le périmètre thématique et la feuille de route du programme OIC		
La demande porte sur le dépôt d'une candidature Erasmus+, avec un consortium et un projet déjà définis		
Le porteur de projet ne bénéficie pas d'un accompagnement ACE2020 de la Région		

- **Grille d'appréciation :**

Intitulés	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
Les effets attendus en termes de visibilité et de positionnement académique international sont démontrés, ainsi que le potentiel de contribution à l'attractivité académique européenne				
Le projet permet aux étudiants d'acquérir de nouvelles compétences, en adéquation notamment avec les besoins des acteurs socio-économiques régionaux / nationaux / internationaux				
Le projet explicite la pertinence et la complémentarité du consortium, l'excellence académique des partenaires				
Le projet explicite l'historique et démontre la solidité du consortium				
Pour les master conjoints, le programme pédagogique et l'organisation des études proposés sont pertinents au regard des objectifs de la formation				
La stratégie de pérennisation, de valorisation et de dissémination est pertinente				
Le projet justifie l'adéquation entre objectifs et moyens demandés				
La rédaction du dossier est de qualité, et l'ensemble des informations demandées, d'ordre pédagogique, administratif et financier sont présentes				

PROCÉDURE ET CALENDRIER

1. Dépôt du dossier	Jusqu'au 31/05/2020
2. Évaluation du dossier	Dans un délai de 6 semaines
3. Notification d'acceptation (sous réserve des cofinancements)	Dans un délai de 2 mois après le dépôt
4. Transmission des courriers de cofinancement par le porteur de projet	Dans un délai de quinze jours après la notification d'acceptation
5. Notification finale d'attribution de la subvention OIC, suite à la validation des cofinancements	Au plus tard 2 semaines après le dépôt des courriers de cofinancement

- **Envoi du dossier :**
 - Le dossier de candidature doit être rédigé à partir des trames figurant en annexe, en veillant à ce que toutes les rubriques soient bien renseignées, avec le budget associé.
 - Le dossier est à adresser en un seul fichier de format PDF d'une taille maximale de 3 Mo. Il doit comprendre une lettre de soutien de tous les Directeurs d'établissement (ou des composantes) impliqués.
 - Les éléments sont à envoyer à la commission Formation en version électronique, à l'adresse suivante : rfioic_bureau_formation@univ-nantes.fr

- **Note d'intention**
 - Pour préciser l'intention du projet, un premier échange par mail est possible avec la commission Formation, à l'adresse suivante : rfioic_bureau_formation@univ-nantes.fr

- **Évaluation des projets :**

L'évaluation des projets sera réalisée par la Commission Formation du Bureau exécutif OIC qui pourra le cas échéant s'associer à des experts externes. La décision de sélection des projets sera prise par le bureau exécutif.

- **Attribution des subventions :**

Les subventions seront versées dans un délai de 2 mois suivant la signature de la convention (hors vacances scolaires).

- **Gestion administrative et financière :**
 - La subvention sera attribuée à un établissement unique qui prendra en charge la gestion administrative et financière du projet.
 - Les nouveaux modules et UE devront être lancés dans les 6 mois suivant la notification d'attribution des fonds.
 - Pour l'axe 3 et 4, les fonds devront être consommés dans les 18 mois suivant la notification d'attribution
 - 80% de la subvention sera versé en une fois en début de projet, le solde à son issue sur présentation du bilan financier et des justificatifs de dépenses.
 - Les modalités exactes de versement seront précisées dans la convention de financement.
 - Les pièces justificatives devront être dûment visées par le directeur de l'établissement porteur, au terme du projet, dans un délai d'un mois.

- **Suivi et évaluation :**

Le coordinateur du projet s'engage à transmettre plusieurs documents au programme OIC :

 - Un résumé « grand public » en français et en anglais, dans les 15 jours suivant la notification de sélection du projet,
 - Un rapport final (maximum 5 pages)
 - Axe 1 et 2 : rapport d'activité et descriptif du module ou de l'UE
 - Axe 3 : rapport d'activité et descriptif de la maquette
 - Axe 4 : rapport d'activité et descriptif des objectifs de la formation
 - Axe 5 : rapport d'activité et descriptif des actions menées

Les porteurs des projets soutenus s'engagent à participer aux actions de communication du volet Formation du programme OIC.